

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 13 mai 2019 à 20 H 30

Convocation : 06/05/2019

Affichage : 15/05/2019

Étaient présents : Mesdames, Joss BERNARD, Stéphanie PICOT, Valérie BENDERITTER, Caroline MEYER, Laure VALENTIN, Nathalie HONORIO, et Messieurs Grégoire DURANT, Stéphane DUMONT-VUILLET, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Laurent LAHAXE, Rémy MARTIN, Aurélien PHILIPPE, Fabrice DESTAING, Rémi GALLET, Anthony FALCONNET, Anthony ALLUE

Absents : Mme Emilie REBILLET

Excusés : Mmes Virginie THIEVENT, Isabelle NONNOTTE et M. Fabrice LOCATELLI

Procurations : Mrs Alain GOUNAND à Grégoire DURANT, Ludovic GERBER à Aurélien PHILIPPE, Mme Floriane DERVAUX à Joss BERNARD

Secrétaire de séance : M. Fabrice DESTAING

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 15 avril 2019 qui est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Désignation suppléant pour la CLECT
Adhésion service informatique SIDEC
Subventions aux Associations
Convention avec la SPA
Inscriptions sur le monument aux morts

BATIMENTS

Opération façade – demande de subvention
Rénovation chauffage bâtiment mairie

VOIRIES

Prévention inondations
Travaux eaux pluviales – Rue de Fraisans
Réfection VC Route des Granges

Achat désherbeur

QUESTIONS DIVERSES

Désignation suppléant pour la CLECT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la définition et les principes de la CLECT (commission locale sur l'évaluation des charges transférées) qui a été mise en place lors du transfert de la compétence scolaire de la commune à la Communauté de Communes Jura Nord.

Suite à la démission du délégué titulaire en 2018, il précise que le Maire est devenu titulaire et qu'il convient de désigner un nouveau suppléant. M. MARTIN Rémy se propose comme suppléant à la CLECT.

Le Conseil municipal après délibération, valide à l'unanimité des présents cette proposition : titulaire M. DURANT Grégoire, suppléant, M. MARTIN Remy.

Adhésion service informatique SIDEC

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nouvelle convention d'adhésion au service informatique du SIDEC relative à la commune nouvelle de Dampierre pour l'année 2019.

Le devis du SIDEC d'un montant de 5 510 € comprend la fusion des données ainsi que la cotisation informatique de l'année 2019. Le montant de ces prestations a été examiné lors de l'élaboration du BP 2019.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide par délibération ce devis.

La proposition actuelle du SIDEC est une proposition « de base » qui ne tient pas compte de l'organisation future des services administratifs de la nouvelle commune sur laquelle le Maire souhaite engager le débat.

Le Conseil municipal aborde les différentes options quant à l'organisation du service administratif pour les deux communes compte tenu des enjeux : départ en retraite prochaine d'une des deux secrétaires, maintien de l'accueil sur les deux communes, adaptation des horaires, accueil conjoint avec l'agence postale, etc...

M. le Maire souhaite qu'une réflexion soit donc engagée à court termes sur ce point afin de définir et préciser les besoins informatiques et leur déploiement qui en découlent (nombre de poste, lieu, mise en réseau,...).

Subvention aux associations

Madame Laure VALENTIN expose au Conseil municipal, les propositions de subventions aux différentes associations établies par la commission, à savoir :

- Foyer Rural 3 000 €
- APE 300 €
- Evolution jeunesse 400 €
- La chasse 80 €
- ABC 50 €
- Coopérative scolaire 5 € / jour / enfant à savoir 630 € pour le voyage de QUIPERON car 21 enfants pour 6 jours
- Jura Nord Foot 400 € (25 adhérents / 16 €)
- EMAJN 400 € (montant maximum par rapport aux nombres d'adhérents)

Monsieur le Maire précise que les personnes membres des associations ne doivent pas participer au vote ni au débat les concernant.

Le Conseil municipal valide après délibération et à l'unanimité des votants ces propositions.

Pour l'association d'escalade LAGAF le Conseil municipal avec 17 voix pour et 3 voix contre décide l'attribution de la somme de 400 € pour soutenir le projet particulier d'achat d'un bloc d'escalade dans le cadre de la rénovation du gymnase de Fraisans.

Pour l'association AAPPMA FRD pêche, le Conseil municipal avec 12 voix pour et 8 contres décide d'attribuer la somme de 200 €.

Convention avec la SPA

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il accepte ou non de valider et reconduire la convention avec la SPA pour PETIT-MERCEY sachant que DAMPIERRE n'y adhère pas. Il précise que le montant est de 1€ par habitant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas valider cette convention.

Inscriptions sur le monument aux morts

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de l'Association « SOUVENIRS FRANÇAIS » pour l'inscription de quatre défunts « Morts pour la France » sur le monument de la commune.

Après débat et délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'inscription de quatre noms supplémentaires et autorise le Maire à faire des demandes de devis qui seront présentés en Conseil.

Bâtiment

Opération façade – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'opération façade a été créée par la commission bâtiment il y a environ 3 ans. Celle-ci consistait à aider les particuliers souhaitant refaire leur façade en leur attribuant une subvention d'un montant de 1 500 € maximum fonction de la surface rénovée. Il précise que la première tranche concernait la Rue de Dole / centre bourg.

Suite aux travaux réalisés, il précise qu'un particulier demande donc l'obtention de cette subvention selon les modalités pré établies.

Le Conseil municipal, après vérification des critères conformes à la demande, décide après délibération, à l'unanimité des présents, d'attribuer la subvention plafonnée à 1 500 €.

Rénovation chauffage bâtiment mairie

Monsieur HUSSON Philippe fait part au Conseil municipal de trois devis dont il dispose concernant le changement de chaudière du bâtiment de la mairie. Pour ne pas influencer la décision, il décide de ne pas communiquer, dans un premier temps, le nom des entreprises :

- Marque FRISQUET pour un montant de 10 700 € TTC + 1 216 € si thermostats connectés)
- Marque VAILLAN pour un montant de 7 819 € TTC
- Marque OVERTLY pour un montant de 8 625 € TTC

Il ajoute que cette dépense est subventionnable à hauteur de 30 % par le fournisseur d'énergie au titre des CEE.

Le Conseil municipal, décide après délibération et à l'unanimité des présents, de retenir le devis de la chaudière marque FRISQUET d'un montant de 10 700 € TTC sans les thermostats et autorise la constitution du dossier de demande de subvention.

Monsieur HUSSON précise après le vote qu'il s'agit de l'entreprise GRABY de DAMPIERRE.

Voirie

Prévention inondations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MATHEVON qui a participé à la réunion publique avec la Communauté de communes Jura Nord sur les risques d'inondations.

Monsieur le Maire précise que lors des inondations la communauté de communes avait la compétence eaux pluviales qu'elle a finalement re transféré aux communes qui redeviennent responsables de leur gestion, mais sans avoir les recettes correspondantes. Les dépenses nécessaires devront être couvertes par le budget général.

Il indique que l'étude globale lancée par la CCJN ne sera pas terminée avant 1 an minimum.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dès lors, suite aux inondations importantes, au Grand Domaine, il a été fait un curage des grilles ainsi qu'un diagnostic du fonctionnement du bassin d'orage/réserve incendie. Un tuyau vers le puits perdu semble endommagé et devra donc être remis en état pour faciliter les écoulements.

Il précise également qu'un balayage avait été réalisé par le SIED, suite à la réalisation de leurs travaux. Une prise de contact avec le Président sera faite pour demander un nouveau passage de balayeuse.

Travaux eaux pluviales – Rue de Fraisans

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une dérivation des eaux pluviales de voiries – Rue de Fraisans, car l'écoulement s'effectuait jusqu'à présent sur la parcelle privée en contre-bas. Celle-ci étant désormais construite il convient de mettre aux normes ces écoulements.

Il fait part des deux devis dont il dispose :

- 5 400 € TTC
- 1 386 € TTC + 583,27 € de matériaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide après délibération de retenir le devis d'un montant de 1 386 € TTC établi par la Communauté de communes Jura Nord. Les matériaux étant achetés directement par la commune.

Réfection VC Route des Granges

Monsieur le Maire informe le Conseil, que comme prévue au BP, il est nécessaire de réaliser la réfection de la Voie Communale Route des Granges à PETIT-MERCEY.

Pour cela, il dispose actuellement de deux devis. Il précise qu'il est dans l'attente d'un troisième devis.

Le Conseil municipal souhaite avoir des précisions compte tenu de la différence importante des deux premiers devis et sursoie à la décision.

Achat désherbeur

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du devis de l'entreprise RACINE d'un montant de 2 760 € TTC pour l'acquisition d'un désherbeur thermique.

Il précise que cet achat suit la décision « Zéro phytosanitaire ». En effet cet appareil permettra de désherber sans produits.

Le Conseil municipal, décide après débat et délibération avec 1 abstention et 19 voix pour, de valider ce devis.

Questions diverses

1. M. le Maire informe le Conseil municipal d'une rencontre entre la DDT et les Maires du secteur organisée par l'AMJ le jeudi 27 juin prochain à DAMPIERRE.
2. M. le Maire informe le Conseil municipal de la démission d'un membre extérieur de la commission budget. Il précise et rappelle que toute personne a le droit de donner son opinion dans ces commissions, de ne pas être d'accord avec les décisions validées par les commissions et/ou le Conseil municipal et que la simple participation à ces instances ne signifie pas pour autant qu'on cautionne toutes les décisions prises.
3. M. le Maire informe le Conseil municipal d'un devis d'un montant de 625 € concernant la restauration d'un registre d'état civil.
4. Mme BERNARD demande si les travaux concernant la terrasse des « Traditions d'Antan » sont prévus et avec quels matériaux. La commission bâtiment a été mandatée pour finaliser le projet qui sera porté par la commune pour ce qui concerne la déclaration préalable.
5. Mme BERNARD fait part au Conseil municipal d'une demande de Mme CANQUE souhaitant acquérir une partie de la parcelle de M. QUANTIN. M. le Maire indique qu'une proposition écrite sera faite à M. QUANTIN sous quinzaine sur la base des orientations fixées au BP 2019.
6. M. LAHAXE expose au Conseil municipal l'avancement de la commission Vie participative quant au planning des réunions de quartiers pour lesquelles un flyer sera distribué semaine prochaine.

Il précise que le 21 mai prochain aura lieu une réunion pour l'organisation du tournoi de foot.

7. M. MARTIN informe le Conseil municipal que l'Assemblée Générale de l'association Cœur de Pigeon aura lieu le 11 juin prochain.

La séance est levée à 23 h 55.